Arrondissement de Boulay

MAIRIE

3, Rue Principale
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE N° 05/2023 Vendredi 1er Septembre 2023 – 18 heures 00

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Cécile KOWALSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### Délibération N° 001/05/2023

#### **BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des subventions perçues par la commune, il convient de les amortir. A ce titre, cette opération comptable nécessite le passage d'une décision modificative, qui s'articule et se présente de la façon suivante :

| SECTION INVESTISSEMENT  |         |                         |          |         |         |  |  |
|-------------------------|---------|-------------------------|----------|---------|---------|--|--|
| DEPENSES INVESTISSEMENT |         | RECETTES INVESTISSEMENT |          |         |         |  |  |
| Chapitre                | Article | Montant                 | Chapitre | Article | Montant |  |  |
| 13                      | 13361   | 0.10 €                  | 13       | 13461   | 0.10 €  |  |  |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la présente décision modificative

CHARGE Madame le Maire de veiller à l'exécution de cette décision

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer l'ensemble des pièces et documents inhérents à cette décision

#### Délibération N° 002/05/2023

## DEMANDE DE SUBVENTION TERRAIN MULTISPORTS FONDS DE CONCOURS DE LA CCB3F

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de disposer d'une subvention complémentaire, dans le cadre de l'aménagement du terrain multisports. En effet, la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE a déjà obtenu le soutien financier de la Région Grand Est et du Département, dans l'optique de ce projet. Toutefois, l'Etat a refusé de participer à ce financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), privilégiant les initiatives écologiques, visant à l'économie d'énergie. La commune a également essuyé le refus, suite à une demande en lien avec le dispositif national « 5000 terrains de sports ». De ce fait, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières par le biais de son fonds de concours à destination des communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter une aide financière à la CCB3F au titre au titre de son fonds de concours à destination des communes membres,

CHARGE Madame le Maire de monter le dossier en rapport avec cette sollicitation

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer l'ensemble des documents en lien avec la présente décision

#### **DIVERS**

# Délibération N° 003/05/2023

#### CŒUR DU VILLAGE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DES FONDS VERTS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet « cœur du village » et notamment concernant l'acquisition du bien immobilier se situant 23 Rue Principale, il convient de faire une demande d'aide financière à l'Etat au titre des « Fonds Verts ». Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter une aide financière au titre des « Fonds Verts » auprès de l'Etat

CHARGE Madame le Maire de monter le dossier en rapport avec cette sollicitation

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer l'ensemble des documents inhérents à cette décision

Arrondissement de Boulay

MAIRIE

# 3, Rue Principale 57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE N° 05/2023 Vendredi 1er Septembre 2023 – 18 heures 00

## Délibération N° 004/05/2023

#### **FORET ETAT DE PREVISION DES COUPES 2024**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de prévision des coupes pour l'exercice 2024. Il se décompose en coupes à façonner et en cessions aux particuliers. Il se présente de la façon suivante dans les parcelles 6 et 7 A. La recette brute globale est estimée à 12 727 €.

### **A. COUPES A FACONNER**

|          | FEU en m3 | Volume Total en m3 | Recette brute en euros |
|----------|-----------|--------------------|------------------------|
| 6 – BF   | 102       | 102                | 7 443                  |
| 7 A – BF | 50        | 50                 | 3 827                  |
| TOTAL    | 152       | 152                | 11 270                 |

#### **B. CESSIONS AUX PARTICULIERS**

|           | FEU en m3 | Volume Total en m3 | Recette brute en euros |
|-----------|-----------|--------------------|------------------------|
| 6 - CVD   | 101       | 101                | 1 011                  |
| 7 A - CVD | 45        | 45                 | 446                    |
| TOTAL     | 146       | 146                | 1 457                  |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme d'exploitation proposé par Monsieur Nicolas REDARES, Agent Patrimonial de l'ONF.

Fin de Séance 19 heures 05

MENING LES BULZONVILLE, le 5 septembre 2023

Mme Astrid Lemarchand Maire de Heining Les Bouzonville